

Mastère Spécialisé®

Politiques et Action Publiques pour le Développement Durable (MS PAPDD)

Instructions et conditions d'admissibilité et d'admission

Année scolaire 2025-2026

Ouverture des candidatures : du 3 mars au 13 juin 2025.

Admissibilité : sur dossier

Admission : épreuve orale

Oraux d'admission : à fixer (au fil de l'eau)

Proclamation des résultats : dans les 7 jours suivants les oraux

Nombre maximum d'admissions : 5

Le MS PAPDD accueille en outre chaque année environ 50 ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts (IEPEF) et 5 ingénieurs cadres supérieurs des administrations parisiennes (ICSAP).

Instructions aux candidats

Nous vous encourageons à contacter les responsables pédagogiques de la formation avant de candidater afin d'échanger sur votre projet :

- **Du côté d'AgroParisTech** : Olivier CATROU (olivier.catrou@agroparistech.fr), co-responsable du MS PAPDD et responsable de l'unité de formation des IPEF, ou son adjoint, Antoine Gerbault (antoine.gerbault@agroparistech.fr) ;
- **Du côté de l'École nationale des ponts et chaussées** : Vincent Spenlehauer (vincent.spenlehauer@enpc.fr), directeur du pôle de formation à l'action publique et co-responsable du MS PAPDD, ou son adjoint, Yann Kervinio (yann.kervinio@enpc.fr).

Conditions d'admissibilité

Sont recevables les candidatures d'étudiant-e-s titulaires d'un diplôme de niveau Bac +5 (ingénieur, master, école de commerce), avec ou sans expérience professionnelle. La présélection des candidats est effectuée sur dossier.

Documents à fournir obligatoirement

- Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport valide,
- Un curriculum vitae,
- Une lettre de motivation,
- Une copie certifiée de votre diplôme de niveau bac+5 (grade master), et les relevés de notes des deux dernières années de formation.

- Un test de langue anglaise niveau B2 ou tout autre élément de moins de 10 ans attestant d'un niveau équivalent (diplôme d'ingénieur ou autre diplôme attestant de ce niveau, expérience professionnelle longue en univers anglophone).
- Un essai personnel de 750 mots environ, consistant en une argumentation étayant solidement des recommandations sur une des thématiques suivantes (au choix) :
 - a. **Essai sur l'action publique pour le développement durable** - Face aux enjeux écologiques actuels, identifiez un problème spécifique en matière d'action publique et décrivez des solutions envisageables, motivées et concrètes.
 - b. **Essai sur la responsabilité sociale et environnementale d'une organisation** - Décrivez comment intégrer concrètement les enjeux de développement durable dans une organisation spécifique (préciser secteur, taille, etc.) pour engager une transformation à la hauteur des enjeux écologiques actuels.

Pour un diplôme non scientifique ou technique, un complément de dossier relatif à votre maîtrise des approches scientifiques et analytiques pourra vous être demandé.

Documents facultatifs

- Une à deux lettre(s) de recommandation (employeur, client, encadrant ou professeur, passé ou actuel)
- Un exemple de production personnelle pertinente par rapport à votre candidature (rapport de stage, de mission, production professionnelle, etc.).

Chaque dossier sera examiné sur la base du cursus de formation, des stages et des expériences professionnelles, de l'adéquation entre le mastère spécialisé, le parcours antérieur et le projet professionnel visé, de la motivation et de la qualité de l'essai personnel.

Envoi du dossier

Les éléments constitutifs du dossier sont à envoyer directement par email à l'équipe du MS PAPDD, **sous la forme d'un unique document PDF**: olivier.catrou@agroparistech.fr, antoine.gerbault@agroparistech.fr ; lorene.landrin@agroparistech.fr , vincent.spenlehauer@enpc.fr, yann.kervinio@enpc.fr, sonia.jacques-jean@enpc.fr.

Sélection des candidats – procédure d'admission

Les candidats admissibles sont convoqués par email à l'épreuve orale d'admission. Les oraux d'admission ont lieu en visioconférence, les dates seront communiquées au fil de l'eau à chaque candidat.

L'oral d'admission se déroule en deux parties, après un temps de préparation.

1. **Préparation** : le jury fournit au candidat, la veille de l'entretien, un article sur un sujet en lien avec l'action publique et le développement durable ;
2. **Oral temps n°1** (20 minutes) : le candidat présente en 10 minutes la thèse proposée par l'article fourni et développe une réflexion personnelle sur le sujet ; temps de questions-réponses avec le jury ensuite ;
3. **Oral temps n°2** (20 minutes) : le candidat présente en 10 minutes son projet professionnel et de formation ; temps de questions-réponses avec le jury ensuite.

Le candidat peut également poser en fin d'entretien des questions relatives au contenu de la formation.

Suite à l'entretien, le jury conduira la sélection des candidats par l'examen des critères suivants :

1. Aptitude à communiquer, qualité de l'expression orale, clarté du propos, dynamisme et enthousiasme
2. Capacité à comprendre les enjeux soulevés par le document et à les discuter dans une réflexion personnelle en faisant preuve de sens critique
3. Capacité à s'impliquer dans une discussion argumentée. Ouverture d'esprit, capacité d'écoute et curiosité intellectuelle (discussions avec le jury).
4. Clarté et réalisme des objectifs professionnels. Cohérence avec le profil et la formation. Maturité dans la réflexion et l'argumentation. Recul sur l'expérience passée (échange final).

Suite à chaque jury, un PV d'admission est établi (admis / refusé). Les notifications d'admission seront transmises aux candidats dans les 7 jours suivants l'oral et, pour les admis, les démarches d'inscription dans les Écoles seront alors engagées.

Inscription et informations relatives

Les frais d'inscription pour le MS PAPDD s'élèvent à 14 000 € payables en trois fois (10%, 40%, 50%). Les modalités d'inscription seront communiquées aux candidats au moment de l'admission.

La formation n'est pas encore inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et les étudiants ne sont pas éligibles aux bourses du CROUS. La "mission professionnelle" peut, par contre, donner lieu à gratification pour les élèves civils.